

2 **DROM : l'école en sous-France**

La FSU-SNUipp n'a pas cessé d'attirer l'attention des gouvernements successifs sur l'état préoccupant du système éducatif dans les Départements et régions d'Outre-mer (DROM). L'offre éducative reste insuffisante et n'est pas sans conséquences.

Des territoires en quête de développement

Considérés comme des îlots de prospérité dans leurs environnements régionaux respectifs, les territoires de l'outre-mer accusent cependant un retard de développement par rapport à la France hexagonale. Les inégalités y sont plus marquées que sur le reste du territoire national.

Des écarts forts et persistants demeurent dans le domaine socio-économique : PIB,

taux de chômage, taux de pauvreté, écarts de prix. Dans un contexte de cherté de la vie et de taux de pauvreté très élevés

(de 33% à 77%) les familles sont contraintes d'acheter les fournitures scolaires, les collectivités n'ayant pas les moyens de fournir le matériel nécessaire.



PIB par habitant

Hexagone	Guadeloupe	Martinique	Guyane	La Réunion	Mayotte
34 500 €	23 200 €	24 700 €	15 100 €	22 200 €	9 700 €

site vie publique 12 août 2022

Taux de chômage

Hexagone	Guadeloupe	Martinique	Guyane	La Réunion	Mayotte
9 %	19,3 %	10,3 %	10,7 %	17,2 %	34 % *

INSEE 31/05/23

INSEE 09/02/23

Taux et seuils* de pauvreté

	Hexagone	Guadeloupe	Martinique	Guyane	La Réunion	Mayotte
Taux	14,6 %	34 %	33 %	53 %	42 %	77 %
Seuils	1 102 €	790 €	820 €	550 €	700 €	160 €

Données 2019 (INSEE, 2023) et 2017 pour les DROM (INSEE, 2020)

* Calculés à 60% du niveau de vie médian du territoire

Écarts de prix entre l'hexagone et les DROM

	Guadeloupe	Martinique	Guyane	La Réunion	Mayotte
Écart moyen*	15,8 %	13,8 %	13,7 %	8,9 %	10,3 % (hors loyers)
Produits alimentaires**	41,8 %	40,2 %	39,4 %	36,7 %	30,2 %

INSEE, juillet 2023

* Écart de prix moyen en 2022

** Écart de prix sur les produits alimentaires et boissons non alcoolisées en 2022

Des enfants non scolarisés

Tous les enfants dans les DROM ne bénéficient pas de leur droit à la scolarisation. La Commission nationale consultative des droits de l'homme (CNCDH) fait le constat en 2017 que « tous les enfants de 3 à 5 ans ne sont pas accueillis en maternelle malgré le souhait des parents », cela à cause d'une forte pression démographique et d'un manque de places dans les écoles en particulier à Mayotte et en Guyane. Cette réalité est toujours d'actualité. La loi du 26 juillet 2019 pour une école de la confiance qui a abaissé l'âge de l'instruction obligatoire de 6 à 3 ans n'a pas permis de changer la donne. Les créations de postes n'ont pas été au rendez-vous à l'école maternelle bien que le ministère de l'Éducation nationale sache depuis 2019 que les taux de scolarisation y sont particulièrement bas. Alors que ces territoires relèvent de l'éducation prioritaire renforcée, des dispositifs de scolarisation des élèves de moins de 3 ans devraient y être mis en place.

Les chiffres

1 000

enfants non scolarisés dans le 1^{er} degré en Guyane.

Rectorat

Entre 5 379 et 9 575

enfants non-scolarisés de 3 à 15 ans révolus à Mayotte.

Rapport de 2023 du centre éducation et formation à l'université Paris Nanterre

Guyane et Mayotte font face à un sous-dimensionnement des infrastructures scolaires pour leur population. Le manque de places touche tout particulièrement les populations autochtones et les migrants qui souffrent d'une grande précarité et subissent de nombreuses discriminations. En 2017, la CNCDH publiait déjà un avis sur le droit à l'éducation en Outre-mer et mettait en avant l'insuffisance de conditions matérielles adéquates « pour assurer une égalité des chances à l'école ».

Un taux d'échec important

L'échec scolaire dans les DROM est plus marqué que dans l'hexagone :

Taux de retard à l'entrée en sixième (RRS 2022)

Hexagone	Guadeloupe	Martinique	Guyane	La Réunion	Mayotte
4,2 %	6,7 %	3,9 %	9,2 %	4,8 %	7,2 %

RSS 2022

La note d'information n°23-22 de juin 2023 de la Direction de l'évaluation de la prospective et de la performance (DEPP) confirme ce constat. La part des jeunes, de nationalité française de 16 à 25 ans

participant aux tests de lecture de la Journée défense et citoyenneté en 2022, en difficulté de lecture est très élevée dans ces territoires :

Taux de difficultés de lecture au test de lecture la Journée défense et citoyenneté en 2022

Guadeloupe	Martinique	Guyane	La Réunion	Mayotte
30,4 %	28,9 %	51,8 %	26,4 %	55,7 %

A titre de comparaison, le département de l'hexagone présentant le taux le plus élevé de jeunes en difficulté de lecture est l'Aisne

avec 15,7% ; la moyenne nationale de jeunes en difficulté de lecture étant de 11,2% en 2022.

Des conditions d'enseignement inadmissibles

Les conditions d'enseignement pèsent lourdement sur le quotidien des élèves et

des personnels des écoles. Le manque de moyens est criant.

Délabrement du bâti scolaire

Dans de trop nombreuses écoles, l'hygiène et la sécurité ne sont pas assurés (toilettes insalubres, moisissures, présence de moustiques, rats, chauve-souris, fils électriques apparents, risque d'effondrement...).

Les chiffres

80% des écoles ne sont pas aux normes de sécurité à Mayotte

25% des écoles ne respectent pas les normes sismiques en Martinique

CNCDH

Fracture numérique :

Selon le Conseil économique social et environnemental (avis du 25 mars 2021), 70% des écoles des DROM ne sont pas dotées d'équipement informatique.

Des territoires peu attractifs

Le coût de la vie chère, les conditions d'enseignement difficiles, le manque de formation renforcent d'autant plus le manque d'attractivité du métier enseignant dans ces territoires. Comme dans l'hexagone, les concours ne font pas le plein et le recours aux personnels contractuels est massif. À Mayotte, cela représentait 805 ETP (équivalent temps plein) en 2021-2022.

Les différentes audiences au ministère de l'Éducation nationale n'ont pas permis

Atteintes à la santé

Les salles de classe sont rarement climatisées alors que Santé Publique France reconnaît que les fortes chaleurs conjuguées à l'humidité ont des « effets directs sur la santé » : faire classe dans ces conditions en décembre-janvier dans l'Océan Indien et d'avril à juin dans les Antilles est extrêmement difficile. Le réchauffement climatique accentue encore cette situation.

Les crises de l'eau impactent fortement le fonctionnement des écoles. Les coupures d'eau intempestives et incessantes obligent la fermeture des écoles à chaque événement comme ce fut le cas en septembre 2022 en Guadeloupe. Les effets de la chlordécone dans les Antilles ont, selon des chercheurs de l'Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale (INSERM), « des conséquences sur les capacités cognitives de l'enfant ». Un constat qu'il ne faudrait pas sous-estimer.

de faire avancer la situation : les fermetures de postes se poursuivent en Guadeloupe et en Martinique, les recrutements de contractuels dans les académies de Guyane et Mayotte augmentent, les écoles avec un nombre de classes trop important perdurent à La Réunion et à Mayotte.



La FSU-SNUipp exige l'égalité républicaine due à tous les élèves du territoire français.

- Les DROM ont besoin d'un véritable plan volontariste qui passe par le classement de toutes les écoles en REP+ et des créations de postes, y compris spécialisés, tenant compte de la spécificité du public scolaire accueilli.
- L'État doit mettre en place un plan pluriannuel pour la construction, la rénovation et l'équipement des écoles des DROM. Il permettrait de garantir l'accueil de tous les élèves dans de bonnes conditions dès 3 ans et de baisser les effectifs dans les classes.
- L'État doit soutenir les collectivités pour prendre en charge le matériel scolaire de chaque élève et doter les écoles d'équipements informatiques.
- La santé des élèves et des personnels doit être une priorité dans les DROM. L'État et les collectivités doivent s'engager à réaliser les aménagements nécessaires pour garantir les normes d'hygiène et la sécurité dans toutes les écoles.